

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Titration solvent for Bromide index dete

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 1 de 17

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Titration solvent for Bromide index dete

UFI: 8QPD-G1TX-700S-FRC6

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Réactifs et produits chimiques de laboratoire

À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

###### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

###### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda  
Rue: Rua de Júlio Dinis 676 7º  
Lieu: N-4050-320 Porto  
Téléphone: +351 226002917  
E-mail: info@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Internet: www.analytichem.com  
Service responsable: SDS service department

###### Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société: AnalytiChem Belgium NV  
Rue: Industriezone "De Arend" 2  
Lieu: B-8210 Zedelgem  
Téléphone: +32 50 28 83 20  
E-mail: info.be@analytichem.com  
Interlocuteur: SDS service department  
E-mail: SDS@analytichem.com  
Service responsable:  
AnalytiChem:  
EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem,  
Belgium, +32 50 28 83 20  
EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg,  
Germany, +49 203 51 94 – 200  
EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG  
Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848  
UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester,  
OX26 4XB, England, +44 1869 355 500  
USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States,  
+1 800-244-8378  
Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X  
4B6, Canada, +1 514-457-0701  
Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater  
North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333  
+33(0)145425959  
+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)  
/ +33 9 75 18 14 07 (CHEMTREC)

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Titration solvent for Bromide index dete**

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 2 de 17

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226

Met. Corr. 1; H290

Carc. 2; H351

Acute Tox. 4; H332

Acute Tox. 4; H302

Skin Corr. 1B; H314

Eye Dam. 1; H318

STOT SE 1; H370

STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acide acétique

dichlorométhane

méthanol

**Mention Danger****d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence**

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Étiquetage particulier**

Réservé aux installations industrielles.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Titration solvent for Bromide index dete

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 3 de 17

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité			
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)				
64-19-7	acide acétique	70 - < 75 %			
	200-580-7	607-002-00-6	01-2119475328-30		
	Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H226 H314 H318				
75-09-2	dichlorométhane	15 - < 20 %			
	200-838-9	602-004-00-3	01-2119480404-41		
	Carc. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H351 H315 H319 H336				
67-56-1	méthanol	10 - < 15 %			
	200-659-6	603-001-00-X	01-2119433307-44		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1; H225 H331 H311 H301 H370				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64-19-7	200-580-7	acide acétique	70 - < 75 %
	par voie orale: DL50 = 3310 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 90 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - < 90 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25		
75-09-2	200-838-9	dichlorométhane	15 - < 20 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		
67-56-1	200-659-6	méthanol	10 - < 15 %
	par inhalation: CL50 = 128,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6000 mg/kg STOT SE 1; H370: >= 10 - 100 STOT SE 2; H371: >= 3 - < 10		

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!  
Appeler immédiatement un médecin.

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.  
En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.  
Appeler immédiatement un médecin.

##### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Titration solvent for Bromide index dete

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 4 de 17

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'oeil non blessé.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

corrosif

Irritant

Toux

Dyspnée

Troubles respiratoires

Vertiges

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Phosgène

Oxydes de soufre

En cas d'échauffement: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Titration solvent for Bromide index dete

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 5 de 17

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

##### **Pour les non-scuristes**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### **Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser un échappement (laboratoire).

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection personnel.

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

En cas d'échauffement: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Titration solvent for Bromide index dete

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 6 de 17

mélange explosif.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

#### Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

#### Conseils pour le stockage en commun

Respecter les réglementations nationales.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
64-19-7	Acide acétique	10	25		VME (8 h)	
		20	50		VLE (15 min)	
75-09-2	Dichlorométhane	50	178		VME (8 h)	
		100	356		VLE (15 min)	
67-56-1	Méthanol	200	260		VME (8 h)	
		1000	1300		VLE (15 min)	

#### Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
75-09-2	Dichlorométhane	Carboxyhémoglobine	3,5 %	Sang	immédiatement en fin de poste
67-56-1	Méthanol; Alcool méthylique	Méthanol	15 mg/l	Urine	en fin de poste

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Titration solvent for Bromide index dete

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 7 de 17

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
	DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-19-7	acide acétique			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	25 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	25 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	25 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	25 mg/m <sup>3</sup>	
75-09-2	dichlorométhane			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	353 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	706 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	12 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	88,3 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	353 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	5,82 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,06 mg/kg p.c./jour	
67-56-1	méthanol			
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	50 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	260 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	260 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	260 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	260 mg/m <sup>3</sup>	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	40 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	40 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	50 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	50 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	50 mg/m <sup>3</sup>	
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	8 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	8 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	8 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	8 mg/kg p.c./jour	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Titration solvent for Bromide index dete**

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 8 de 17

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	
		Valeur
Milieu environnemental		
64-19-7	acide acétique	
Eau douce		3,058 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		30,58 mg/l
Eau de mer		0,306 mg/l
Sédiment d'eau douce		11,36 mg/kg
Sédiment marin		1,136 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		85 mg/l
Sol		0,47 mg/kg
75-09-2	dichlorométhane	
Eau douce		0,31 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,27 mg/l
Eau de mer		0,031 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,57 mg/kg
Sédiment marin		0,26 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		26 mg/l
Sol		0,33 mg/kg
67-56-1	méthanol	
Eau douce		20,8 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1540 mg/l
Eau de mer		2,08 mg/l
Sédiment d'eau douce		77 mg/kg
Sédiment marin		7,7 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		100 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

lunettes à coques

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Titration solvent for Bromide index dete

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 9 de 17

Lors de contact fréquents avec les mains: Aucune donnée disponible

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 890 Vitoject®

Matériel recommandé: FKM (caoutchouc fluoré) 0,7 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 60 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

#### Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	40 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	35 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	< 2
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune donnée disponible	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Titration solvent for Bromide index dete

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 10 de 17

La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,06785 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

#### **9.2. Autres informations**

##### **Informations concernant les classes de danger physique**

###### Dangers d'explosion

En cas d'échauffement: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

###### Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

###### Température d'inflammation spontanée

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

###### Autres caractéristiques de sécurité

###### Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

###### Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

###### Teneur en solvant:

Aucune donnée disponible

###### Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

###### Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

###### Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

###### Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

###### Aucune donnée disponible:

Aucune donnée disponible

###### Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

###### Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

#### **Information supplémentaire**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### **10.1. Réactivité**

En cas d'échauffement: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

#### **10.2. Stabilité chimique**

Protéger contre:

Forte chaleur

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ammoniac, Amines, Oxydes d'azote (NOx), alcalies (bases), Fluor, Métaux alcalins Métal alcalino terreux, Métaux, Métaux pulvérulents, Méthanol, Métal léger, Cétone, Comburant, fortes

#### **10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre:

Forte chaleur

#### **10.5. Matières incompatibles**

Articles en caoutchouc

Matières plastiques

Métal

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Titration solvent for Bromide index dete**

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 11 de 17

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

**Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion.

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

**ETAmél calculé**

ATE (orale) 997,3 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 4,987 mg/l

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode	
64-19-7	acide acétique					
	orale	DL50 mg/kg	3310	Rat	J Ind Hyg Toxicol, Vol 23, PP 78-82 (194	The sodium salt of acetic acid was admin
75-09-2	dichlorométhane					
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Other company data (1988)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Other company data (1988)	OECD Guideline 402
67-56-1	méthanol					
	orale	DL50 mg/kg	6000	Singe	Amer J Ophthalmol 40: 76-83 (cited in DG	Determination of the acute toxicity of t
	cutanée	ATE mg/kg	300			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	128,2	Rat	Study report (1980)	Study performed according to internal co
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Titration solvent for Bromide index dete

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 12 de 17

Susceptible de provoquer le cancer. (dichlorométhane)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Risque avéré d'effets graves pour les organes. (méthanol)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. (Oedème pulmonaire Pneumonie)

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

### Information supplémentaire

corrosif

Irritant

Toux

Dyspnée

Troubles respiratoires

Vertiges

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Titration solvent for Bromide index dete

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 13 de 17

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-19-7	acide acétique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 1000	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (2005)
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	Skeletonema costatum	Study report (2005)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	Study report (1990)
75-09-2	dichlorométhane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	193 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Bull Environ Contam Toxicol 20, 344-352 According to test methods described by t
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	27 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1979) According EPA publication
	Toxicité pour les poissons	NOEC	357 mg/l	8 d	Pimephales promelas	Bull Environ Contam Toxicol 39, 869-876 ( other: ASTM E729-80
67-56-1	méthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	15400	96 h	Lepomis macrochirus	Bulletin of Environmental Contamination other: EPA-660/3-75-00 9, 1975
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r ca. 22000 mg/l		96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety 7 OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna	Water Research 23(4): 495-499 (1989) other: DIN 38412 Teil 11
	Toxicité pour les poissons	NOEC	446,7 mg/l	28 d	Pimephales promelas	SAR and QSAR in Environmental Research, Calculation performed with ECOSAR
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	208 mg/l	21 d	Daphnia magna	OECD QSAR Toolbox Report (2013) Toxicity of the target chemical is predi

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
64-19-7	acide acétique	-0,17
75-09-2	dichlorométhane	1,25
67-56-1	méthanol	-0,77

#### FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-19-7	acide acétique	3,16	fish	Environ. Toxicol. Ch
75-09-2	dichlorométhane	> 0,91 - < 7,9		Washington, DC, US E
67-56-1	méthanol	1	Cyprinus carpio	Comparative Biochemi

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Titration solvent for Bromide index dete

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 14 de 17

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

##### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2920

##### d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (acide acétique, méthanol)  
transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8  
transport:

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 8+3

Code de classement: CF1

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Quantité exceptée: E2

Catégorie de transport: 2

Nº danger: 83

Code de restriction concernant les  
tunnels: D/E

#### Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 2920

##### d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (acide acétique, méthanol)  
transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8  
transport:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Titration solvent for Bromide index dete**

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 15 de 17

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8+3

Code de classement:

CF1

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2920

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (acetic acid, methanol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8+3

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-E, S-C

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 2920

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (acetic acid, methanol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8+3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y840

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

855

IATA-Quantité maximale (cargo):

30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 59, Inscription 69, Inscription 75

Indications relatives à la directive

H3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) -

2012/18/UE (SEVESO III):

EXPOSITION UNIQUE

Informations complémentaires:

P5c

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Titration solvent for Bromide index dete

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 16 de 17

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

#### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,9,12,13.

#### Abréviations et acronymes

Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Carc. 2: Cancérogénicité, catégorie de danger 2

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Carc. 2; H351	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
STOT SE 1; H370	Méthode de calcul
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H302+H332	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Titration solvent for Bromide index dete**

Révision: 18.03.2025

Code du produit: AC11.00564

Page 17 de 17

H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes (yeux, système nerveux central).
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*